

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 NOVEMBRE 2020

<u>Présents</u>: MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Jean-Paul JACCAZ, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Carine DUNAND, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie GRASSINI, Alain QUINET, Stéphane GRAFF, Stéphanie PERNOD, Nicolas ELIE, Philippe LEGOUX.

Absente excusée : Solange COOKE

Procuration: Solange COOKE donne pouvoir à Yann JACCAZ.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Nicolas ELIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2020

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 octobre 2020, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 12 octobre 2020 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une question à l'ordre du jour. Il s'agit de présenter le Rapport pour la Qualité du Service de l'Eau, au point 11.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1- AVENANT CONVENTION SERVICES PERISCOLAIRES MEGEVE

Monsieur le Maire expose que le document signé avec la mairie de Megève a subi quelques mises à jour dont celle des sites d'accueil dédiés au service. Il convient donc de faire un avenant.

Adopté à l'unanimité

2- SUBVENTION OFFICE DE TOURISME

Monsieur Pierre BESSY explique qu'il convient de prendre une délibération pour le versement anticipé de la subvention. Cette validation du versement possible de 50% du montant de l'année 2020 avant le vote des subventions 2021 permettra à l'Office de Tourisme d'engager ses dépenses de début d'année.

Pour information, l'office de tourisme a obtenu le renouvellement de son classement en Première Catégorie ce jour même. La mairie a également reçu la confirmation qu'elle conservait bien le Label Famille Plus, suite au dernier audit qui a été fait cet été dans la station.

Adopté à l'unanimité

3 - REFUS DE TRANSFERT POUVOIRS POLICE SPECIAUX A L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut délibérer chaque année, au regard des compétences de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc afin que les pouvoirs de police spéciaux du maire ne soient pas transférés au président de l'intercommunalité.

Le refus est adopté à l'unanimité

4 - REFUS DE TRANSFERT COMPETENCE PLU A L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur Jean-Paul JACCAZ précise qu'il s'agit de renouveler l'opposition qui date du 19 janvier 2017 pour que Praz n'intègre pas un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Adopté à l'unanimité

5 - APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur, qui est maintenant un document obligatoire.

Adopté à l'unanimité

6 - CAUE - ADHESION 2021

Monsieur Jean-Paul JACCAZ propose de maintenir l'adhésion au CAUE, qui représente un montant annuel de 168€.

Le CAUE apporte des conseils pour l'établissement de nouveau projet de construction. Il assure aussi le service d'architecte conseil auprès des pétitionnaires de permis de construire, service gratuit pour le public et financé par la mairie.

Les frais de consultation sont facturés après en fonction des sollicitations.

Adopté à l'unanimité

7 - APPROBATION RAPPORTS ACTIVITE CCPMB

La présentation de ce rapport est obligatoire par chaque commune.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités de la communauté de communes du Pays du Mont-Blanc.

Adopté à l'unanimité

8 - ONF - COUPES 2021

Monsieur Pierre BESSY rappelle qu'il existe un projet de coupe d'arbres, en 2021, sur la parcelle 14 pour environ 793m3 de bois. Le cours du bois n'étant pas très favorable à la revente, il n'est pas souhaitable de faire ces coupes l'an prochain.

Cela représente une très petite baisse sur les recettes La demande d'ajournement est proposée.

Adopté à l'unanimité

9 - CONVENTION TRAVAUX - MEURETS

M. Jean-Paul JACCAZ expose que, pour les travaux dans le secteur du plan de Meuret (allée Reine des prés), il est nécessaire de raccorder le réseau de collecte des eaux usées. Pour ce faire, il faut traverser les parcelles privées section A, numéro 3571 et 2306. Ce réseau sera implanté le long du ruisseau dans la bande des 3 mètres inconstructible.

Il faut donc approuver la convention de travaux liée à ces aménagements et signer les accords avec les différents propriétaires.

Adopté à l'unanimité

10 - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT AUTORISATION D'EXPLOITATION ET DE REJET A LA STEP

M. Pierre BESSY explique que cette autorisation est à renouveler tous les 10 ans. Elle concerne en premier lieu le SIVU Megève-Praz, qui gère la station d'épuration (STEP). Mais la commune s'engage aussi par ce document sur des travaux de mise en place de réseaux séparatifs dans les secteurs non réalisés ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable.

Il est proposé (suite à une étude de faisabilité) de supprimer les déversoirs d'orage, travaux relativement simples à réaliser en 2020/2021.

Sur le secteur de l'allée du Mont Lachat / plan de Meuret et dans le secteur de Belambra, une étude sera faite en 2021 pour la mise en place des réseaux séparatifs ainsi que le renouvellement de la conduite d'eau potable pour réalisation en 2026.

Une campagne de tests à la fumée sera réalisée en 2021.

Un diagnostic sur le collecteur intercommunal sera réalisé en 2022.

Adopté à l'unanimité

11 - REGLEMENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

M. Pierre BESSY présente le rapport de l'année 2019. On constate une légère augmentation du taux à payer pour l'assainissement.

L'évolution du nombre d'abonnés progresse, notamment en raison du transfert d'abonnés collectifs en compteurs individuels.

Les fuites représentaient un total de 10000m3 d'eau à cause de la fuite au niveau de Belambra qui, de ce fait, a subi des travaux. Aujourd'hui le réseau présente encore quelques fuites difficilement décelables. Des campagnes de recherches sont régulièrement menées afin que la commune dispose d'un bon taux de rendement et que l'eau ne soit pas perdue.

Les résultats sur le rendement de la consommation d'eau étaient de 71% pour l'année 2019 et devrait nettement s'améliorer grâce aux travaux de Belambra mais aussi grâce aux travaux route sur la RD1212 entre le centre du village et le rond-point des belles (le taux cible national est de 75%).

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES:

SITUATION SANITAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les chiffres dans notre Région ne sont pas bons, mais les nouvelles font état, tout de même, d'une baisse des cas et il reste un mois pour que la tendance évolue dans le bon sens. L'enjeu économique inquiète nombre de socio-professionnels. Une réunion du groupe de travail économique, créé pour la crise de la COVID, se réunira la semaine prochaine pour échanger sur les actions prévues, mais aussi sur les questions autour des événements qui peuvent être maintenus ou qui sont à adapter.

Monsieur Philippe LEGOUX espère que l'Etat permettra, a minima, la venue des résidents secondaires si jamais le niveau de l'épidémie restait élevé.

Au niveau des écoles, Monsieur le Maire explique que les protocoles sont en place. Les distanciations sociales sont assurées selon les directives de l'Education Nationale. Pour la garantir à la cantine, la Maison de la Montagne est mise à contribution pour accueillir les enfants de maternelle. Des agents des services techniques viennent en renfort pour aider le personnel du périscolaire, très impliqué. Les choses se passent bien.

Des masques ont été offerts aux écoliers par la mairie. Les bénévoles qui les ont fabriqués sont à nouveau remerciés par les élus.

ATTAQUE DE LOUP

Monsieur le Maire informe les élus que Praz a connu la semaine dernière ce qui semble être sa première attaque de loup sur un troupeau, celui de la famille Rey, aux Granges. Un mouton a été tué (carcasse retrouvée par un agent de l'OFB) et un autre a disparu. Le rapport de l'OFB est en cours, mais l'attaque est probablement due à un loup, d'autant que 3 loups ont été observés aux Ecoulées dans le même laps de temps.

Selon l'OFB, un couple Alpha s'est reproduit sur le secteur de la Giettaz en 2019, et probablement en 2020 dans le même secteur. Trois à 4 Loups (couple et 2 jeunes) ont été vus entre Flumet, Cordon, Sallanches, au Jaillet... Pour l'heure, il y a eu très peu d'attaques sur ovins mais une grosse prédation sur faune sauvage (chamois et faons de cerfs). On observer aussi des animaux en dispersion, c'est à dire dans des secteurs où ils ne se trouvent pas d'habitude, ce qui laisse supposer le dérangement par un prédateur.

LIMITATION DE VITESSE

La Commission Voirie propose de baisser la vitesse à 50 km/h dès l'entrée dans la commune au Jorrat. Les riverains sont, en effet, nombreux à demander cet abaissement. La mairie a sollicité le Conseil Départemental à plusieurs reprises pour une baisse à 70 km/h, mais cela a été refusé. La seule solution restante est de passer le secteur en agglomération, entrainant la limitation à 50 km/h.

Il est donc proposé de créer l'entrée d'agglomération dès la limite Savoie — Haute-Savoie. Faire reprendre les 80 km/h après la route de la Gliat n'a guère de sens car il reste peu de distance jusqu'au village.

Ainsi, l'ensemble des routes de la commune auront une vitesse limitée à 50 km/h maximum (certaines portions étant limitées de façon plus importantes, comme les zones 30).

Le Conseil Municipal approuve la proposition de la commission Voirie.

ODETTE JOGUET MEDAILLEE POUR SON ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Monsieur le Maire annonce que Mme JOGUET a été inscrite au titre de la promotion 2020 des médaillés de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Elle recevra prochainement cette distinction. La demande a été faite par la Municipalité, au regard des très nombreuses années d'implication et de dévouement de Mme JOGUET auprès des Pralins, en particulier au sein de l'Association Familiale et Rurale, qui s'occupe de nos aînés. L'ensemble des élus la félicitent pour cette reconnaissance bien méritée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h10.

Signé: Mr Nicolas ELIE, secrétaire de séance.

Le Maire, Yann JACCAZ

Vu pour être affiché le 20/11/2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.